



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

Délibération N°2016/159

Date de convocation : 07 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille seize, le 19 décembre 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de LA GROISE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulley
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Mauvois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (49 titulaires 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Gérard LENOBLE	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE	Mélanie DISDIER
Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME
Martine THUILLEZ	Serge WARWICK	Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Louis COQUELLE (S)	Pascal LEVEQUE	Michel HENNEQUART
Michel GOUVART(S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET

Membres Excusés (3) : Brigitte ROLAND-BEC, Agnès BERANGER, Laurence RIBES

Membres Absents (9) : Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Sandrine TRIOUX, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Daniel BLAIRON et Jean-Pierre RICHEZ.

Membres ayant donné procuration (14) : Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Pierre-Henri DUDANT à Guy BRICOUT, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET à Brigitte PRUVOT, Patrice BONIFACE à Jean-Marc DOSIERE, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Michel HENNEQUART, Janine TOURAINE à Pascal FOULON, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX et Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Madame Brigitte PRUVOT est élue secrétaire de séance



PROJET DE DELIBERATION N°2016/159 - Signature d'une convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai et la Communauté de communes du Pays Solesmois dans le cadre de l'opération Dé'Lire

La Communauté d'Agglomération de Cambrai, via la Médiathèque intercommunale, porte une opération visant à fédérer les jeunes autour de la lecture avec un rayonnement à l'échelle de l'arrondissement.

Cette action de promotion du goût de la lecture s'adresse à l'ensemble des structures éducatives et culturelles du territoire et comporte la remise d'un prix des jeunes lecteurs du Cambrésis.

Elle est soutenue dans le cadre de la politique de lecture publique du Département du Nord.

La Communauté de Communes participera à cette opération par des actions de communication et de médiation portées par le service culturel à l'échelle du Caudrésis-Catésis (notamment via les animations dans les écoles et le réseau d'acteurs locaux).

Une convention entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et la Communauté de Communes du Pays Solesmois permet d'organiser les modalités de cette coopération territoriale.

Lecture faite de la convention, Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 décembre 2016 et de la publication

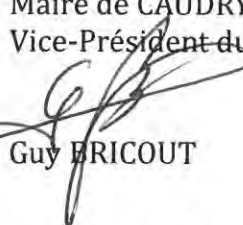
Pour expédition conforme
Caudry, le 21 décembre 2016
Le 21 décembre 2016

Vu,



Communauté de Communes de
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental


Guy ERICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Opération Dé'Lire

Convention entre

la Communauté d'Agglomération de Cambrai, au titre de la médiathèque d'agglomération de Cambrai (ci-après MAC), représentée par son président, François-Xavier Villain,

la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, représentée par son Président, Guy Bricout,

la Communauté de communes du Pays Solesmois, représentée par son président, Georges Flamengt,

Préambule

La CAC, par le biais de son établissement : la Médiathèque d'agglomération de Cambrai, porte une opération visant à promouvoir le goût de la lecture chez les jeunes. Cette opération s'intitule Dé'Lire, le prix des jeunes lecteurs du Cambrésis. Elle est tout particulièrement soutenue par le Département du Nord, au titre de sa politique de lecture publique, via la Médiathèque départementale du Nord. Elle prend la forme d'un prix littéraire : découvrant plusieurs sélections thématiques de livres, adaptées à des niveaux de lecture différents, et proposée aux structures éducatives et culturelles partenaires, les jeunes lisent et élisent des auteurs et illustrateurs lauréats.

Dans le cadre de sa convention avec l'État pour le label de « bibliothèque municipale classée », la CAC s'est engagée à rechercher la mise en place de coopérations territoriales dans le domaine de la politique du livre et de la lecture.

Entre 2011 et 2015, une opération dédiée à la lecture jeunesse a pu fédérer des acteurs issus de tout le Cambrésis, posant les bases d'une dynamique qu'il convient de pérenniser et d'amplifier.

Article 1. Objet de la convention

La convention a pour objet d'exprimer la communauté de valeurs et d'intention de la Communauté d'agglomération de Cambrai, de la Communauté de communes du Catésis-Cambrésis et de la Communauté de communes du Pays Solesmois en faveur du développement du goût de la lecture chez les jeunes du territoire, de permettre la participation des acteurs éducatifs et culturels œuvrant sur les territoires de la 4C et de la CPPS à l'opération portée par la MAC, et d'en organiser les modalités.

Article 2. Portage

Le portage de l'opération est assuré par la Médiathèque d'agglomération de Cambrai, qui en confie le pilotage à l'un de ses cadres. Elle organise et prend en charge le salon de clôture, sur le territoire de l'agglomération de Cambrai. Elle organise et prend en charge la venue d'auteurs dans le Cambrésis, en amont du salon, pour permettre des rencontres avec le jeune public. A cette fin, elle assure la recherche de financements extérieurs et en bénéficie. Elle est l'interlocutrice de la médiathèque départementale du Nord, partenaire privilégiée de l'opération.

Article 3. Collaboration

L'équipe projet, dont la coordination est assurée par la MAC, peut être composée de représentants des trois EPCI ou des structures éducatives, culturelles ou socio-éducatives (personnel enseignant, services culturels, médiathèques, associations...) œuvrant sur les territoires des trois EPCI.

Article 4. Ouverture

Le salon de clôture est ouvert indifféremment aux acteurs culturels, éducatifs et socio-éducatifs des trois EPCI. Il a lieu sur le territoire de l'agglomération de Cambrai.

Article 5

Chaque EPCI, en fonction de ses compétences et de sa politique, s'engage à accompagner l'opération sur son territoire, en fixant les modalités de cet accompagnement : constitution et diffusion de malles de livres, médiation assurée par des membres du personnel de la collectivité, prise en charge des transports scolaires ou non scolaires...

Toutefois, le principe de la collaboration est susceptible d'entraîner une mobilité ponctuelle des agents d'une communauté à l'autre, la prise en charge des frais de déplacement incombant alors à chaque collectivité.

Article 6. Communication

La MAC pilote et prend en charge la communication de l'opération, en mettant en avant la participation des trois EPCI du territoire.

Chaque EPCI met en œuvre les moyens qui lui sont propres (journal communautaire, affichage urbain...), et relaie l'événement et l'opération auprès de ses communes membres.

Article. 7. Durée

La convention est établie pour une durée de trois ans, sous réserve du maintien des financements extérieurs.

Signatures